

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 11 AVRIL 2016 à 20 h 30

N° 04/2016

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Etait absent excusé :

Mr ROUDEAU-COOPER Laurent a donné pouvoir à Mme BRUNEAU Catherine

Etaient absents :

Mme LE MOAL Amandine, Mr VERCRUYSSSEN Didier

Mme Nguyen Thi Kim Chau a été élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 01 avril 2016, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

1 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS 2015

Vu les résultats du compte de gestion de l'année 2015, arrêté par Mr HELLEN Marc Comptable des Finances publiques, à Luzarches. Considérant que les résultats sont corrects et qu'il n'y a aucune remarque à formuler.

VOTE et APPROUVE le compte de gestion CCAS de l'année 2015,
j

Ont voté :
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

2 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2015

Après lecture faite par Monsieur DENOUX Laurent, 1^{er} adjoint, du Compte Administratif 2015, du CCAS, élaboré par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire, qui ne participe ni à la délibération, ni au vote.

VOTE et APPROUVE le compte administratif de l'année 2015 de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Recettes	12 859.63 €
Dépenses	5 035.70 €

Qui fait apparaître un excédent de 7 823.93 € pour l'année 2015 et un résultat de clôture de l'exercice déficitaire de 1 853.89 €

Ont voté :
Pour 8
Contre 0
Abstention 0

3 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015

vu les résultats du compte de gestion de l'année 2015, arrêté par Mr HELLEN Marc, Comptable des Finances publiques, à Luzarches.
Considérant que les résultats sont corrects et qu'il n'y a aucune remarque à formuler.

VOTE et APPROUVE le compte de gestion de l'année 2015, concernant la commune de Jagny-sous-bois.

Ont voté	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

4 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

Après lecture faite par Monsieur DENOUX Laurent, 1^{er} adjoint, du Compte Administratif 2015, élaboré par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire, qui ne participe ni à la délibération, ni au vote.

VOTE et APPROUVE le compte administratif de l'année 2015 de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Recettes	226 772.43 €
Dépenses	223 158.95 €

Qui fait apparaître un excédent de 3 613.48 € pour l'année 2015 et un résultat de clôture de l'exercice à 62 400.16 €

Section d'investissement : Recettes	102 415.54 €
Dépenses	80 983.67 €

Qui laisse apparaître un excédent de 21 431.87 € pour l'année 2015 et un résultat de clôture de l'exercice à 26 840.99 €

Ont voté	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

5 – AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Après avoir approuvé le Compte de Administratif 2015, qui présente un excédent de clôture en section de fonctionnement, d'un montant de 62 400.16 € auquel il faut ajouter le résultat de clôture du compte administratif 2015 CCAS de 7 823.93 € soit un montant de 70 224.09 €.

Sur proposition de Mme HOLLINGER Jacqueline, Maire,

DECIDE l'affectation de l'excédent de clôture, de la façon suivante

En report à la section de fonctionnement recettes au 002 : 51 782.31 €

En report à la section d'investissement recettes au 1068 : 18 441.78 €

Ont voté	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

6 – VOTE DES 4 TAXES

Sur propositions faites par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire

- **VOTE** les taux d'imposition des quatre taxes locales, qui, augmentent de 2.98 %

	Taux 2016
Taxe d'habitation	13.12 %
Taxe foncière Foncier Bâti	7.99 %
Taxe foncière Foncier Non Bâti	42.65 %
CFE (Contribution foncière des Entreprises)	19.82 %

Ont voté
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

VOTE le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

DEPENSES : 232 768.31 €
RECETTES : 232 768.31 €

En section d'investissement :

DEPENSES : 167 980.87 €
RECETTES : 167 980.87 €

Ont voté
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
J. HOLLINGER